

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II

QUESTIONS ET REPONSES SUR LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DE «FAISIBULITY STUDY TO ESTABLISH A POWER GENERATION COMPANY»

RFP N°:

RFP/PP1-CIF-PRISP-03

Date de publication :

16 mars 2016

Date de dépôt :

29 avril 2016

N°	Questions des consultants	Réponses de MCA-Benin II
1.	Mode d'envoi des questions de clarifications par les soumissionnaires (Clause ITC2.1 des Données Particulières) Y-a-t-il un formulaire à utiliser pour faire parvenir les questions?	Mode d'envoi des questions de clarifications par les soumissionnaires (Clause ITC2.1 des Données Particulières) Non il n'y a pas de formulaire à utiliser pour faire parvenir les questions. Se référer à la clause ITC 2.1 qui prévoit : les clarifications peuvent être demandées par e-mail dans un délai ne dépassant pas quinze (15) jours c'est-à-dire le 08 avril 2016 avant la date de soumission des Propositions, pour que des réponses puissent être données à tous les Consultants dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours c'est-à-dire le 15 avril 2016 avant la date de dépôt des Propositions. Les demandes de clarifications peuvent être envoyées à l'adresse suivante : MCA-BENIN II Att. : L'Agence de Passation des Marchés Immeuble KOUGBLENOU, 3ème Etage, Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du

	Littoral 01 BP 101 Cotonou, Republic of Benin Tel (229) 21 31 78 25 Fax: +229 21 31 96 42 E-mail: info-benin@charleskendall.com et copie à : info@ucf.bj and info@mcabenin2.bj	
2.	Résidence du Chef de mission au Bénin pendant la durée de la mission (Clause 4.5 des CGC du Contrat) Un cabinet local voulant aller en partenariat avec un cabinet européen. Il sera difficile de faire séjourner le représentant de ce cabinet au Bénin pendant toute la durée de la mission. Ceci est une difficulté au respect des exigences de la DP. Le partenaire local peut-il représenter le Chef de mission ?	Résidence du Chef de mission au Bénin pendant la durée de la mission (Clause 4.5 des CGC du Contrat) Se référer à la clause GCC 4.5 des Conditions Particulières du Contrat : Un Chef de Projet Résident sera requis pour la durée de la mission. Il est toutefois laissé à la discrétion de chaque soumissionnaire le choix de son Chef de mission qui doit répondre au profil défini au point 6.2 des termes de référence relatifs au Personnel clé. Le profil dudit chef de mission fait l'objet d'une évaluation au critère N° 3 des critères d'évaluation.
3.	Pays de résidence du chef projet (Clause 4.5 des CGC du Contrat) A la clause GCC 4.5 il est stipulé qu'un Chef de Projet résident est requis pour la durée du Contrat. Est-il permis de considérer qu'un Chef de Projet qui est présent six (6) ou sept (7) semaines à Cotonou, puis deux (2) semaines au siège du Consultant tout au long de la durée du contrat est considéré comme résident?	Pays de résidence du chef projet (Clause 4.5 des CGC du Contrat) Le remplissage du formulaire TECH 7 : Programme de dotation en personnel qui permet de faire le déploiement du personnel clé au siège et sur le terrain est laissé à la discrétion du Soumissionnaire et fait l'objet d'une évaluation au critère N°3 des critères d'évaluation.
4.	Résidence du bureau du Consultant pendant la période d'exécution du projet (Point 7.1 des Termes de références)	Résidence du bureau du Consultant pendant la période d'exécution du projet (Point 7.1 des Termes de références)

	Point 7.1. of TOR (Inputs provided by the Consultant) states: The primary duty location of the Consultant's team will be Cotonou, Benin and the Consultant's home office. The Consultant is expected to have a presence in country during the period of performance. The consultant will be expected to make site visits to the existing generation units currently operational in Benin. Should a project office be opened in Benin for the duration of the project?	Se conformer au point 7.1 des Termes de référence : Le point 7.1 des termes de référence indique : «Le Consultant est responsable de l'ensemble des ressources humaines nécessaires à la conduite de la mission; des bureaux, du déplacement (à l'intérieur et l'extérieur du pays) ; de l'hébergement ; des fournitures de bureau ; des communications; des ordinateurs et accessoires ; de la traduction/interprétation (s'il y a lieu) ; de l'assurance (le cas échéant) ; de la formation du personnel ; et d'autres coûts liés à ses responsabilités dans le cadre de la mission. Le Consultant devra fournir, sans coût additionnel, tous les équipements et/ou outils dont il a besoin pour la réalisation des études, évaluations, et analyses décrites dans les présentes ». Ni MCA-Bénin II ni le Ministère ne sera en mesure d'offrir à l'attributaire du marché, des espaces de travail. Le Consultant est responsable de prendre ses propres dispositions pour assurer des espaces de travail adaptés à son équipe.
5.	Réception des demandes de propositions Nous avons envoyé le mail d'intérèssment le mardi 29 mars 2016, nous voudrions nous assurer que vous avez reçu le mail et jusqu'à quand nous pouvons avoir la demande de propositions ?	Réception des demandes de propositions Toute demande reçue est traitée au plus tard le jour ouvrable suivant. Une vérification de la réception sera faite et le RFP sera transmis aussitôt.
6.	Documents à mettre à la disposition du Consultant par MCA-Bénin II Est-ce que les rapports à fournir au consultant (Para 7.4 des	Documents à mettre à la disposition du Consultant par MCA-Bénin II Conformément au point 7.4 des termes de référence, les

	TdRs) sont disponibles ou seront-ils remis à l'attributaire du Contrat ?	rapports listés sont disponibles et seront mis à la disposition de l'attributaire du marché.
7.	Délai de soumission de la proposition (ITC 4.5 de la Section II, Données Particulières) Comme nous sommes dans une période de vacances, serait-il possible d'avoir un délai de deux semaines supplémentaires pour la remise de l'offre ?	Délai de soumission de la proposition (ITC 4.5 de la Section II, Données Particulières) Compte tenu des contraintes de temps, il ne sera pas possible de proroger la date de soumission des propositions qui est fixée au 29 avril 2016 à 10H : 00 Heure de Cotonou.
8.	Langue de la Proposition (ITC 3.1 des Données Particulières) Section 1 Instructions to Consultants, Page 11 The Proposal, as well as all related correspondence exchanged by the Consultants and the MCA Entity, shall be written in English and/or French, as specified in the PDS. If proposals are to be submitted in both English and/or French, the English version shall govern. Section 2 Proposal Data Sheet, ITC 3.1 Technical and Financial proposals shall be submitted in: French Question: it is our understanding that the proposal shall be delivered only in French. Please confirm.	Langue de la Proposition (ITC 3.1 des Données Particulières) Oui se référer à la clause ITC 3.1 de la Section 2 des Données Particulières : Les propositions technique et financière seront soumises en langue française uniquement.
9.	Réunion préparatoire à la soumission des propositions The minutes of the pre-bid meeting will be sent to all firms	Réunion préparatoire à la soumission des propositions Le compte-rendu de la réunion est joint au présent document.

	registered. Question: please provide us a copy of the pre-bid minutes of the meeting.	
10.	Compte rendu et autres documents de la réunion préparatoire : We are writing to enquire if it would be possible to have access to minute records or any other documents circulated/ delivered or presented at the pre-proposal conference held on March 30, 2016.	Compte rendu et autres documents de la réunion préparatoire : Le compte-rendu et la présentation du Chef de Mission de l'Agence de Passation des Marchés lors de la réunion préparatoire de soumission tenue le 30 mars 2016 seront transmis à tous les cabinets enregistrés dans le cadre du présent marché.
11.	Visite de site pendant la mise en œuvre de la mission Question: Is a systematic site visit required for the condition assessment of the generation assets? Which are the documentation already available for this purpose?	Visite de site pendant la mise en œuvre de la mission Le contenu de la Tâche 1 est clair par rapport à la question. Par ailleurs, la note de bas de page N°4 précise les documents disponibles. Il s'agit de l'Etude de Faisabilité de Cardno-Fichtner et les études préalables menées par MCC.
12.	Modèle financier de la tâche 3 Financial model Question: will the financial model adapted by the Consultant under Task 3 be audited under the mandate?	Modèle financier de la tâche 3 Les modèles technico-financiers de la SBEE et de la CEB seront mis à la disposition du Consultant. Il revient au Consultant d'apprécier l'usage qu'il pourra en faire.
13.	Processus institutionnel (Tâche 4) Institutional process	Processus institutionnel (Tâche 4) Non l'accompagnement du processus institutionnel n'est pas

	Question: we understand that the Consultant will draft power sector reform legal texts and regulation, but that accompanying the institutional process until promulgation of such texts does not belong to the scope of work. Please confirm or clarify.	une tâche de cette mission. Se référer au dernier paragraphe de la tâche 4 dans les TDR qui précisent que « Le Consultant devra, par ailleurs, aider le Gouvernement du Bénin dans l'élaboration du plan de création d'une entreprise de production d'électricité nécessaire à la satisfaction d'une des conditions préalables de l'Accord de Don et des textes législatifs et réglementaires (lois, décrets d'application) indispensables au lancement officiel de la mise en œuvre de l'option de restructuration choisie ».
14.	Documents administratifs de la proposition Administrative documentation: Power of Attorney, Deeds of Constitution and Audited accounts, are required by all members of a consortium or just for the Lead member?	Documents administratifs de la proposition Pour la procuration écrite : Pour la procuration écrite, elle est requise pour le signataire de la proposition dans le cas d'une seule entreprise ou les signataire(s) de la proposition en cas d'association (si un mandataire n'a pas été désigné). Dossier de constitution de l'entreprise : Chaque membre du consortium doit fournir les documents de constitution de son entreprise. Comptes audités : Se référer au Formulaire TECH-2.- Capacité Financière du Consultant « ...Si la Proposition est soumise par une coentreprise, il est demandé à toutes les parties de soumettre leurs états financiers ou leur Rapport d'Activité Dun & Bradstreet. Les rapports seront soumis par ordre d'importance des associés dans

		l'association ». En outre, le formulaire de données financières ci-dessous devra être rempli pour le Consultant et tous les associés nommés.... »
15.	Langue des documents administratifs Administrative documentation (Power of Attorney, Deeds of Constitution and Audited accounts) are to be forwarded in French or would an English version of the documentation be sufficient.	Langue des documents administratifs Se référer à la clause ITC 3.1 de la Section 2 – Données Particulières, ITC 3.1 Les propositions technique et financière seront soumises en langue française. Toutefois si certains documents ont pour langue d'origine, une autre langue, ils pourraient être transmis dans la langue d'origine mais être accompagnés d'une traduction certifiée en langue française.
16.	Activités conflictuelles Under Section 2 – General Conditions of Contract, Subsection 1.8.1 – Conflicting Assignments, Clause B, the following statement is written: A Consultant (including its associates, if any, its Personnel and Sub-Consultants and any of its affiliates) shall not be hired for any assignment that, by its nature, may be in conflict with another assignment of the Consultant to be executed for the MCA Entity or for another client. For example, a Consultant hired to prepare engineering design for an infrastructure project shall not be engaged to prepare an independent environmental assessment for the same project, and a Consultant assisting a client in the privatization of public assets shall not purchase, nor advise purchasers of, such assets.	Activités conflictuelles Un Consultant qui a réalisé cette étude ne peut être éligible pour fournir les équipements et services connexes en relation uniquement avec le présent marché du Projet Réformes des politiques et renforcement institutionnel. En outre, un conflit peut également survenir si un Contractant/Consultant souhaite soumissionner pour un contrat/consultation pour lequel il a fourni des conseils ou influencé d'une manière qui lui donne un avantage concurrentiel ou pourrait autrement porter atteinte à l'intégrité, la crédibilité ou l'impartialité de ses travaux ou services sur ledit contrat. De tels conflits potentiels seraient traités au cas par cas.

	Similarly, a Consultant hired to prepare terms of reference for an assignment should not be hired for the assignment in question. Under Section 5 – Obligations of the Consultant, Subsection 3.2.4 – Consultant and Affiliates Not to Engage in Certain Activities, the following statement is written: The Consultant agrees that, during the term of this Contract and after its termination, the Consultant and any entity affiliated with the Consultant, as well as any Sub-Consultants and any entity affiliated with such Sub-Consultants, shall be disqualified from providing goods, works or services (other than consulting services) resulting from or directly related to the Services. <u>Question:</u> Will a Consultant retained to provide consulting services under this contract be eligible to provide equipment and related services for the Electricity Generation Project, or will the selected Consultant be prohibited from providing any other service and/or equipment for the additional phases of MCA Benin-II?	
--	--	--



Samuel O. BATCHO
 Coordonnateur National